

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900287-20220317-20220001-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Ensemble, donnons plus de vie à leurs jours

Comité deS AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette
BP N°70355
Aulnoy Lez Valenciennes
59304 VALENCIENNES CEDEX

Tél. : 03 27 23 78 00
Fax : 03 27 23 78 99
Site web : www.cdesages.com

SOMMAIRE

1.	LE COMITE DES AGES EN QUELQUES CHIFFRES	3
2.	LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : la 1ere ÉTAPE du cycle budgétaire.....	3
3.	RETOUR SUR LE BUDGET 2021.....	5
4.	structure des effectifs DU COMITES DES AGES DU PAYS TRITHOIS	9
A.	Répartition Homme/Femme.....	9
B.	Répartition par tranche d'âge.....	10
C.	RÉPARTITION PAR STATUT.....	10
D.	RÉPARTITION PAR CATÉGORIE d'emploi au 31/12	11
E.	DOMICILIATION DES AGENTS DU COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS	12
F.	TAUX D'ABSENTÉISME	13
G.	BILAN SOCIAUX 2020	14
H.	statistique usagers pour chaque RÉSIDENCE et service pour 2021	21
I.	TAUX D'OCCUPATION 2021 POUR LES RÉSIDENCES DU cdesages.....	22
5.	SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ	23
3.1	Évolution du Budget « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2017-2021	23
3.2	Les dépenses de fonctionnement	24
3.2.1	LES DÉPENSES GÉNÉRALES	24
3.2.2	CHARGES DE PERSONNEL	25
1.2.3	Les recettes fonctionnement	26
3.3	L'investissement	27

1. LE COMITE DES AGES EN QUELQUES CHIFFRES

Nombre de communes	16 communes
Nombre d'habitants	56 965 habitants
Nombre d'agents au 31/12/2020	1 agent (titulaire) pour le SIVU « Comité deS AGES » Pour les établissements et services
Établissements pour personnes âgées dépendantes	EHPAD « Harmonie » : 55 lits dont 1 PASA de 14 places EHPAD « Les Godenettes » : 65 lits dont 1 PASA de 14 places
Établissements pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée	Accueil de jour « La Relaiance » : 14 places Accueil de jour « Yokoso » : 12 places
Résidence autonomie	Les Heures Claires : 46 appartements (TI) et 3 appartements (TII) Arthur Musmeaux : 63 T1 bis, 14 T2 à Raismes
SPASAD	SAAD : (service d'accompagnement et d'aide à domicile) Prestataire Assistance téléalarme Restauration à domicile Transport accompagné Aide mémoi-re-création Garde itinérante de nuit Petits travaux de bricolage et jardinage SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) Et son Équipe Spécialisée Alzheimer

2. LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : LA 1ERE ÉTAPE DU CYCLE BUDGÉTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. L'article 107 de la Loi Notre complète les règles relatives au DOB ; il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.

- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ; présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.

- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin. Dans les communes de plus de 10 000 habitants,

les EPCI et syndicats mixtes de plus de 10 000 habitants qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, et les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail.

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

- LE CONTEXTE NATIONAL ET SON IMPACT SUR LE SIVU

A. Les prévisions macro-économiques

La vigueur de la reprise de l'activité économique se confirme en 2021 en France après la chute historique de 2020. Dans un contexte de bonne diffusion de la vaccination, le PIB et l'emploi ont nettement au deuxième trimestre. Cette dynamique se poursuivrait au troisième trimestre selon les enquêtes de conjoncture de la Banque de France, puis l'activité resterait bien orientée au quatrième trimestre, en dépit des nouveaux variants de la covid-19 et de certaines difficultés sectorielles d'approvisionnement ou de recrutement.

La croissance du PIB atteindrait ainsi 6.3% en 2021 en moyenne annuelle, puis 3.7% en 2022, avant de revenir légèrement sous 2% en 2023. L'activité retrouverait son niveau pré-covid dès fin 2021. Le pouvoir d'achat des ménages, après avoir été préservé en 2020 (+0.2% en moyenne), reprendrait une croissance de près de 3% cumulés sur 2021-2023.

L'inflation totale (IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé) s'élèverait à 1.8% en 2021 (en moyenne annuelle) avec des pics mensuels plus marqués, qui l'amèneraient à évoluer au-dessus de 2% d'août à décembre 2021. Pour autant, cette poussée significative, due notamment aux effets des hausses des coûts des intrants industriels sur les prix des produits manufacturés, devrait rester temporaire. L'inflation IPCH baisserait ainsi à 1.4% en moyenne annuelle en 2022 du fait notamment de la stabilisation du prix de l'énergie. En 2023, l'inflation totale, comme l'inflation sous-jacente, s'établirait à 1.3% en moyenne annuelle. Néanmoins, l'aléa sur cette prévision d'inflation est orienté à la hausse.

La résilience du marché du travail est meilleure que prévu, grâce notamment au soutien des mesures publiques. L'emploi salarié a ainsi retrouvé son niveau d'avant crise dès la mi-2021, même si le nombre d'heures travaillées par emploi reste plus bas en raison de la persistance d'une activité partielle encore significative (240 000 en équivalent temps plein en juillet). Désormais l'économie française retrouve son principal défi d'avant -crise : des difficultés fortes de recrutement (pour la moitié des entreprises selon l'enquête réalisée) alors même que le chômage resterait élevé à 8%.

L'économie française sort donc de la crise Covid et va aborder une nouvelle phase. Après un fort rebond de 2021 provoqué par la réouverture de l'économie et les mesures de soutien, le PIB va progressivement revenir vers son niveau potentiel. Les conditions seront encore favorables à l'horizon de cette projection (surplus d'épargne disponible des ménages, situation financière globalement préservée des entreprises, plan de relance) mais vont devenir progressivement davantage dépendantes des moteurs plus structurels de la croissance.

B. Le projet de loi finance pour 2022

Le scénario macroéconomique sur lequel repose le projet de loi de finances (PLF) est dans la fourchette des estimations des différents prévisionnistes. Pour 2021, les prévisions de croissance récentes vont de 5.8% (FMI,

publié fin juillet) à 6.3% (Banque de France, projections publiées le 13 septembre). Pour 2022, elles se situent entre +3.7% (Banque de France) et + 4.2% (Commission européenne et FMI). Le niveau du PIB en 2022 par rapport à 2019, qui est de +1.5 pt dans la prévision sous-jacente au PLF, est proche des estimations de la commission européenne (+1.6 pt) ou de l'OCDE (+1.7pt) dans les prévisions les plus récentes.

Face à la crise sanitaire et économique : un soutien massif à l'activité pour préserver la capacité de rebond et la trajectoire des finances publiques à moyens terme.

Pour le dernier budget du quinquennat, l'heure est encore à la relance et à la dépense même si l'exécutif annonce la fin du « quoi qu'il en coûte ». On constate ainsi un maintien des dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.

Les concours financiers de l'état aux collectivités territoriales sont mêmes en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi finances 2021. Mais l'explication provient surtout du dynamisme des recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation (versement d'une fraction de TVA aux départements et intercommunalités à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) au bloc communal).

Par ailleurs, dès le début de la crise liée à la COVID-19, l'état a engagé des dépenses d'urgence et de soutien massives. Ces actions, conjuguées à la perte de recettes induite par le ralentissement de l'activité, ont eu un impact massif sur le solde public en 2020 et 2021.

Les mesures de soutien d'urgence, ayant produit leurs effets et démontré leur efficacité économique, ont vocation à s'éteindre progressivement avec la levée des restrictions sanitaires.

Ainsi pour 2022, les perspectives de normalisation de la situation sanitaire et le fort rebond de l'activité économique ne rendent pas nécessaires l'ouverture de crédits au titre des dispositifs créés dans le cadre de l'urgence.

3. RETOUR SUR LE BUDGET 2021

L'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 a approuvé les statuts du S.I.V.U. « Comité des Ages du Pays Trithois » issu de la transformation du S.I.V.O.M. de Trith Saint Léger et environs. Il est doté de la personnalité morale et a pour compétence, l'instruction, la construction, la mise en œuvre, la gestion des équipements sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 alinéas 6 et 7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans le cadre de cette transformation, le S.I.V.U. a créé un Centre Intercommunal de Gérontologie pour la gestion de ses établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le S.I.V.U. est administré par un comité syndical composé de délégués issus des communes membres. Il règle par ses délibérations les affaires du syndicat dans le cadre de la compétence déléguée.

Le S.I.V.U. dispose d'un budget principal et d'un budget annexe pour l'exercice de sa compétence sociale et médico-sociale :

- Le budget principal est géré sous la nomenclature comptable M14.
- Le budget annexe est géré sous la nomenclature comptable M22. Il est constitué par l'ensemble des budgets des établissements et services composant le Comité des Ages du Pays Trithois.

Les principales recettes du budget principal sont les suivantes :

- Participation financière des communes adhérentes
- Subventions de l'Etat, d'organismes publics ou d'organismes privés dans le cadre du financement d'un service social ou médico-social,

Les principales recettes du budget annexes sont les suivants :

- Participation des bénéficiaires des services sociaux et médico-sociaux,
- Dotation des autorités de tarifications (Département et ARS)
- Subventions d'organismes publics ou privés

La structuration du budget annexe, gérant les crédits de manière globale, ne permet pas de retracer l'ensemble des mouvements comptables par établissement. Selon les statuts du syndicat, « le budget unique C.I.G. reprend l'ensemble des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux ». Il « résulte de la somme des budgets de ces différents établissements et services ».

Cependant, ces structures sont suivies dans le cadre d'une comptabilité analytique permettant la restitution d'informations budgétaires individualisées, notamment sur le suivi des résultats comptables et des immobilisations à destination des autorités de tarification. Une réflexion est en cours afin d'envisager une individualisation des écritures comptables par établissements ou services. La création de budget annexe par établissement ou par type d'activités pourrait être une solution permettant de retracer distinctement les mouvements comptables. Une réécriture des statuts du syndicat devra être effectuée et soumise à l'approbation des communes membres et des services de l'Etat en vue de la modification de l'arrêté préfectoral.

Les prévisions budgétaires de fonctionnement de l'exercice 2021 s'établissaient en dépenses et en recettes à 447.909,00 €.

Le montant total des dépenses de l'exercice s'établit à 358.831,77 € (sous réserve de concordance avec le compte de gestion).

Le montant total des recettes de l'exercice est de 448.050,45 €, soit un résultat de fonctionnement de 89.218,68 € pour l'exercice 2021.

Le montant des résultats cumulés de fonctionnement s'établit à 216.951,66 € (127.732,98 € au 31/12/2020).

Les prévisions budgétaires d'investissement de l'exercice 2021 s'établissaient en dépenses et en recettes à 20.734,00 €

Le montant total des dépenses de l'exercice est de 12.245,35 € (sous réserve de concordance avec le compte de gestion).

Le montant total des recettes de l'exercice est de 20.733,34 €, soit un résultat d'investissement de 8.847,99 € pour l'exercice 2021.

Le montant des résultats cumulés d'investissement s'établit à 224.720,47 € (216.232,48 € au 31/12/2020).

Au cours de l'année 2021, le S.I.V.U. a poursuivi ses engagements de réaffectation de dépenses. Ainsi, toutes les opérations relatives au budget C.I.G. (cotisations Centre de Gestion, frais de ligne de trésorerie, ...) sont aujourd'hui retracées dans le budget annexe. Ces procédures ont permis de réduire la charge de fonctionnement qui pesait jusqu'alors sur le budget principal et diminuait son résultat comptable.

Le récent contrôle réalisé par la Chambre Régionale des Comptes a soulevé pour le S.I.V.U., à porter les structures sociales et médico-sociales existantes afin d'apporter des réponses à ces observations. Cette prestation, non prévue lors de l'élaboration du budget, a été inscrite sur le compte 6226 pour un montant de 3.360,00 €. S'agissant d'une première approche, des prestations complémentaires devront être effectuées au cours de l'exercice 2022. Des crédits budgétaires seront ouverts.

Parmi les dépenses non prévues lors de l'élaboration du budget primitif 2021, figure également une revalorisation du régime indemnitaire de l'agent du S.I.V.U. compte tenu de la mise en œuvre du CTI pour les agents des EHPAD. Cet agent effectuant ses missions pour les EHPAD a bénéficié d'une transposition du dispositif réservé aux agents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Les recettes de fonctionnement du S.I.V.U. sont conformes aux prévisions budgétaires.

Le montant de la participation des communes au financement du S.I.V.U. s'élève annuellement à 3,50 € par habitant.

Le syndicat bénéficie également d'une subvention historique d'un montant de 243 918,53 € versée par la Commune Trith Saint Léger.

Dans l'attente de la refonte des statuts communautaires, le S.I.V.U. ne porte plus, pour l'instant de projet d'investissement. Néanmoins, il a participé à l'équipement de l'espace collectif de la Résidence « L'Houblonnière » et organise des temps de vie partagée pour les résidents bénéficiant du programme « Habitat inclusif ». L'animation de ces espaces de vie collective est co-financée par le Département du Nord au titre de l'aide à la vie partagée. En 2021, le syndicat a perçu une subvention de fonctionnement de 17.500,0 € pour cette action.

Les comptes de résultats par établissements et services pour l'année 2021 sont les suivants :

Ehpad HARMONIE 2021

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	389 412,48	2 816 224,73	Groupe I
Groupe II	2 205 770,22	232 062,82	Groupe II
Groupe III	431 374,64	9 358,52	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	3 026 557,34	3 057 646,07	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	31 088,73		Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	3 057 646,07	3 057 646,07	Total équilibre du compte de résultat

Ehpad LES GODENETTES 2021

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	426 065,65	3 113 927,64	Groupe I
Groupe II	2 294 620,84	148 912,74	Groupe II
Groupe III	665 514,50	25 248,32	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	3 386 200,99	3 288 088,70	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire		98 112,29	Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	3 386 200,99	3 386 200,99	Total équilibre du compte de résultat

Ehpa HEURES CLAIRES 2021

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	153 005,01	549 517,22	Groupe I
Groupe II	379 733,03	64 050,53	Groupe II
Groupe III	155 533,82	2 452,56	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	688 271,86	616 020,31	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire		72 251,55	Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	688 271,86	688 271,86	Total équilibre du compte de résultat

Ehpa ARTHUR MUSMEAUX 2021

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	289 788,12	771 736,52	Groupe I
Groupe II	256 467,05	63 184,33	Groupe II
Groupe III	388 612,21	4 550,00	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	934 867,38	839 470,85	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire		95 396,53	Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	934 867,38	934 867,38	Total équilibre du compte de résultat

A.J.A. LA RELAILLIENCE 2021

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	30 224,39	291 588,86	Groupe I
Groupe II	274 524,26	8 124,05	Groupe II
Groupe III	47 694,72	4 620,00	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	352 443,37	304 332,91	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire		48 110,46	Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	352 443,37	352 443,37	Total équilibre du compte de résultat

A.J.A. YOKOSO 2021

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	29 014,23	244 550,00	Groupe I
Groupe II	261 756,49	6 384,10	Groupe II
Groupe III	51 501,77	3 960,00	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	342 272,49	254 894,10	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire		87 378,39	Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	342 272,49	342 272,49	Total équilibre du compte de résultat

SPASAD 2021

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	295 533,08	2 906 892,62	Groupe I
Groupe II	2 860 108,68	366 210,10	Groupe II
Groupe III	182 433,63	403,98	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	3 338 075,39	3 273 506,70	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire		64 568,69	Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	3 338 075,39	3 338 075,39	Total équilibre du compte de résultat

LA HOUBLONNIERE 2021

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900287-20220317-20220001-DE

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	6 365,18		Groupe I
Groupe II	8 042,41	17 500,00	Groupe II
Groupe III			Groupe III
TOTAL DES CHARGES	14 407,59	17 500,00	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	3 092,41		Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	17 500,00	17 500,00	Total équilibre du compte de résultat

BUDGET ANNEXE C.I.G. (Regroupement de l'ensemble des établissements et structures) 2021

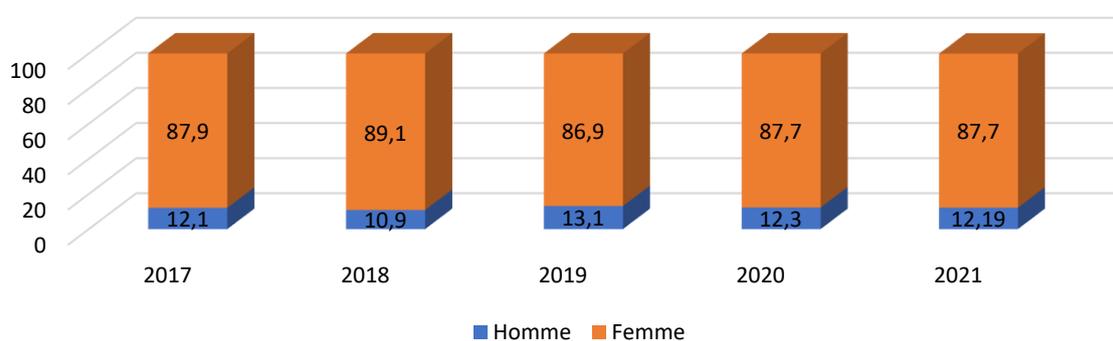
	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	1 619 408,14	10 694 437,59	Groupe I
Groupe II	8 541 022,98	906 435,67	Groupe II
Groupe III	1 922 665,29	50 593,38	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	12 083 096,41	11 651 466,64	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire		431 629,77	Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	12 083 096,41	12 083 096,41	Total équilibre du compte de résultat

4. STRUCTURE DES EFFECTIFS DU COMITES DES AGES DU PAYS TRITHOIS

A. RÉPARTITION HOMME/FEMME

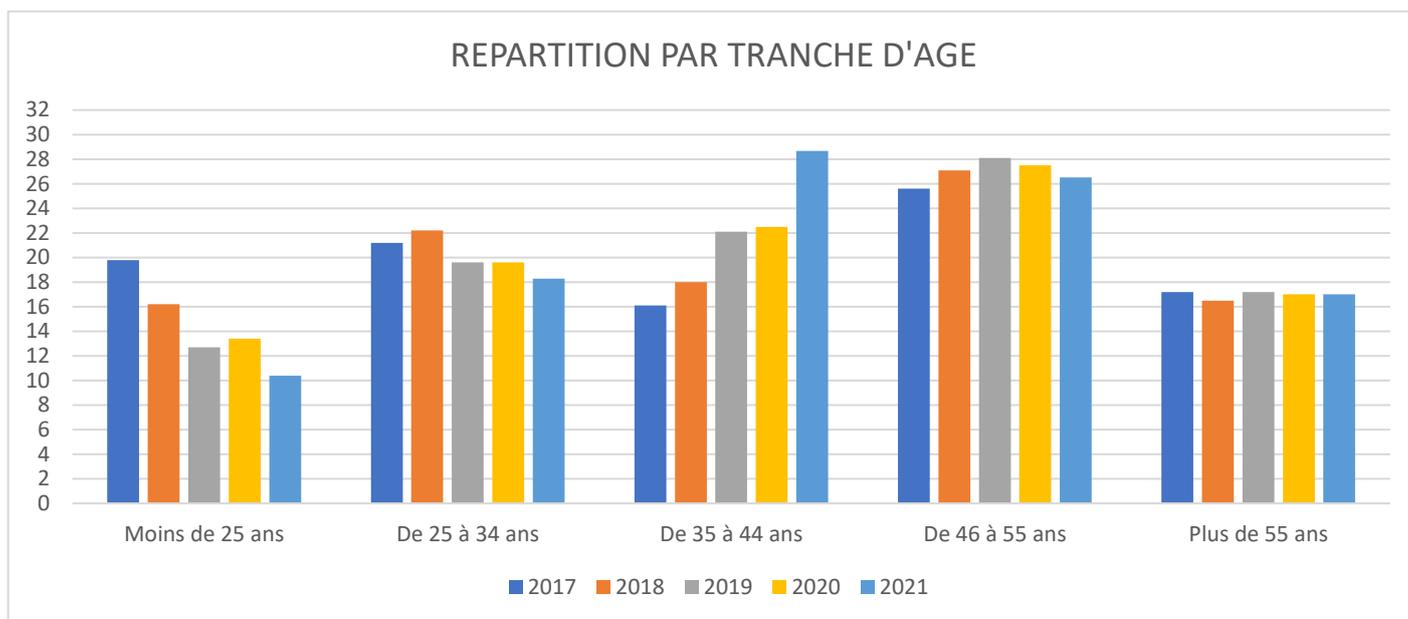
	2017		2018		2019		2020		2021	
	Nbre	%								
Homme	33	12.1	29	10.9	35	13.1	34	12.3	34	12.19
Femmes	240	87.9	237	89.1	232	86.9	242	87.7	245	87.81

Répartition Homme/Femme



B. RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

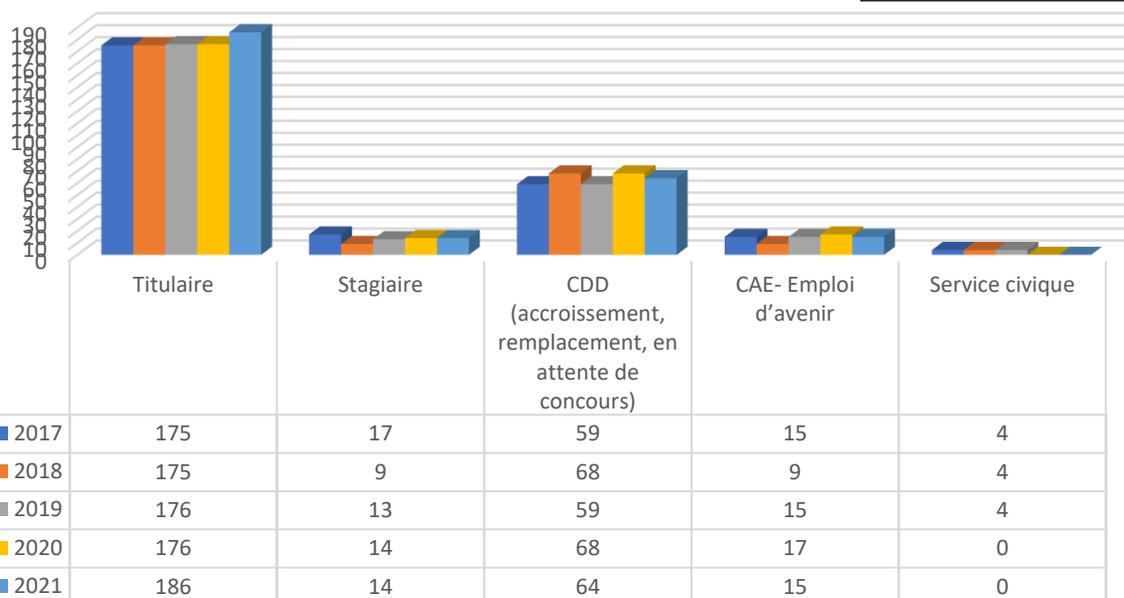
	2017		2018		2019		2020		2021	
	Nbre	%								
Moins de 25 ans	54	19.8	43	16.2	34	12.7	37	13.4	29	10.39
De 25 à 34 ans	58	21.2	59	22.2	53	19.6	54	19.6	51	18.28
De 35 à 44 ans	44	16.1	48	18	59	22.1	62	22.5	80	28.67
De 46 à 55 Ans	70	25.6	72	27.1	75	28.1	76	27.5	74	26.52
Plus, de 55 ans	47	17.2	44	16.5	46	17.2	47	17	45	16.12



C. RÉPARTITION PAR STATUT

	2017	2018	2019	2020	2021
Titulaire	175	175	176	176	186
Stagiaire	17	9	13	14	14
CDD (accroissement, remplacement, en attente de concours)	59	68	59	68	64
CAE- Emploi d'avenir	15	9	15	17	15
Service civique	4	4	4	0	0

REPARTITION PAR STATUT

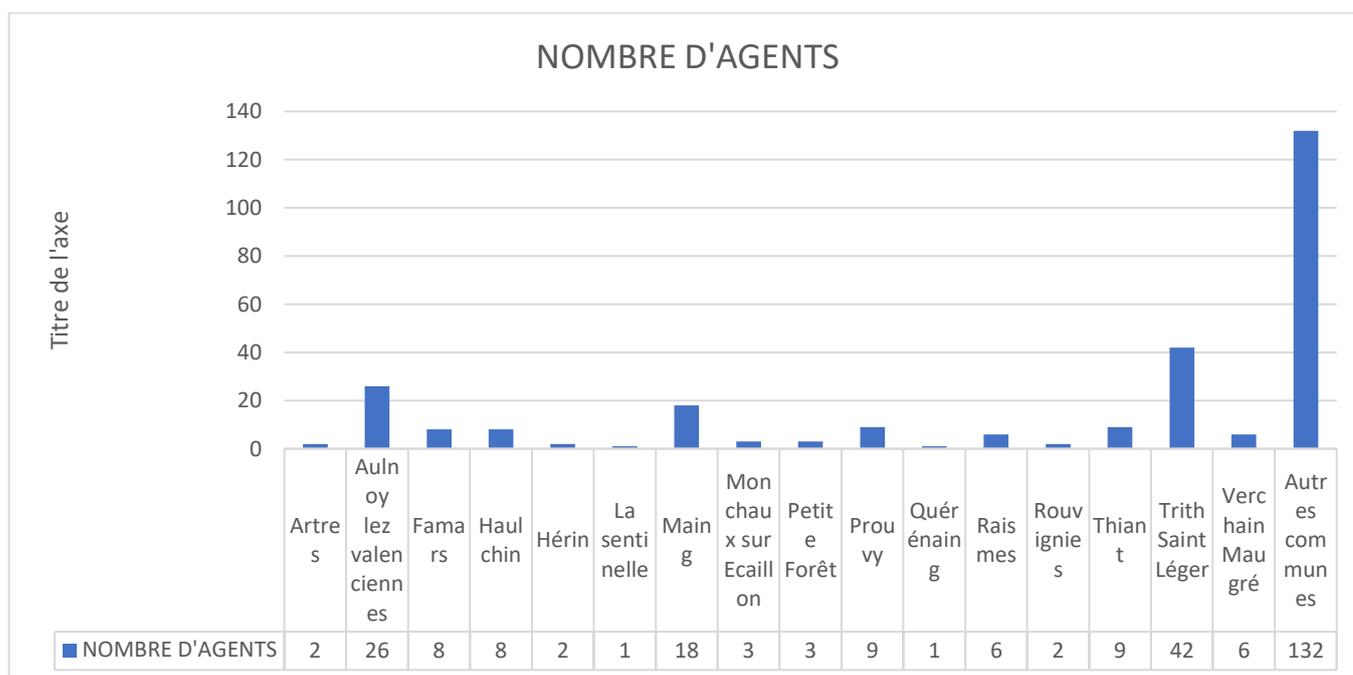


D. RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31/12

Cadre d'emploi	Nbre agent	Nbre ETP
Adjoints administratifs	13	12,9
Adjoints d'animation	3	1,9
Adjoints techniques	13	13
Agents de Maîtrise	1	1
Agents sans cadre d'emploi	40	26,53
Agents Sociaux Territoriaux	118	88,53
Animateurs territoriaux	1	1
Assistants socio-éducatifs	3	3
Attachés Territoriaux	3	3
Auxiliaires de Soins Territ.	53	47
Cadre de santé paramédical	2	2
Infirmiers en soins généraux	11	9,6
Infirmiers Territoriaux	1	1
Psychomotricien	4	4
Médecins Territoriaux	1	0,9
Ergotherapeute	4	4
Psychologues Territoriaux	2	1,77
Rédacteurs territoriaux	5	5
Techniciens paramédicaux	1	1

E. DOMICILIATION DES AGENTS DU COMITE DES AGES DU PAYS TRI

COMMUNE	NOMBRE D'AGENTS
Artres	2
Aulnoy lez valenciennes	26
Famars	8
Haulchin	8
Hérin	2
La sentinelle	1
Maing	18
Monchaux sur Ecaillon	3
Petite Forêt	3
Prouvy	9
Quérénaing	1
Raismes	6
Rouvignies	2
Thiant	9
Trith Saint Léger	42
Verchain Maugré	6
Autres communes	132
TOTAL	278



F. TAUX D'ABSENTÉISME

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le



ID : 059-245900287-20220317-20220001-DE

TABLEAU DE BORD - TAUX D'ABSENTEISME - ENSEMBLE DU COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS

Nombre ETP	Aide soignant, ASG, Agent d'entretien						Educspec Psychologue, Psychomotricien, médecin- infirmier- assistante sociale						Administratifs - direction- cuisinier- civique- animatrice- technique- jardinier						Tous le personnel						TAUX ABSENTEISME	TAUX ABSENTEISME	
	155,67						22,72						39,95						218,34								
	Jours d'abs	Nbre d'H d'abs	Cout	Nbre d'arrêts	Durée moyenne d'abs	Taux d'abs %	Jours d'abs	Nbre d'H d'abs	Cout	Nbre d'arrêts	Durée moyenne d'abs	Taux d'abs %	Jours d'abs	Nbre d'H d'abs	Nbre d'arrêts	Cout	Durée moyenne d'abs	Taux d'abs %	Jours d'abs	Nbre d'H d'abs	Nbre d'arrêts	Cout	Durée moyenne d'abs	Taux d'abs %	2020	2019	
Maladie	3919	19121	296911	249	16	6,7	253	1573	38255	33	8	3,8	481	2586	54	32460	0,0	3,6	4653	23281	336	367 626 €	14	5,86	8,41	4,33	
Longue maladie/grave maladie	1317	6778	41951	6	220	2,4	0	0	0	0	0	0,0	508	1422	2	20696	0,0	2,0	1825	8200	8	62 647 €	228	2,06	1,84	2,44	
Maladie professionnelle	829	5139	98383	6	138	1,8	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0	0,0	829	5139	6	98 383 €	138	1,29	1,85	1,35	
Accident du travail	717	4122	77724	21	34	1,5	9	63	1606	1	9	0,2	21	119	4	896	0,0	0,2	747	4304	26	80 226 €	29	1,08	2,01	1,12	
Maternité	809	4184	69311	11	74	1,5	171	958	27929	2	86	2,3	79	553	1	9855	0,0	0,8	1059	5695	14	107 095 €	76	1,43	1,49	0,12	
Total	7591	39344	584281	293	481	13,9	433	2594	67790	36	102	6,3	1089	4681	61	63906	0,1	6,4	9113	46619	390	715 977 €	485	11,73	15,6	9,36	
COUT REMPLACEMENT 2021																						415 500 €					
COUT TOTAL AGENT ABSENT + REMPLACANT																						1 117 036 €					



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

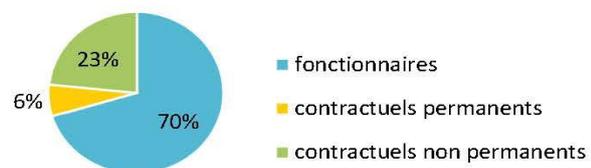
➔ SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE "COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS"

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion du Nord.

Effectifs

➔ 270 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 190 fonctionnaires
- > 17 contractuels permanents
- > 63 contractuels non permanents



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

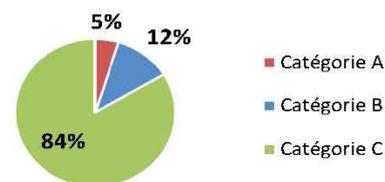
- ⇒ 19 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 79 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

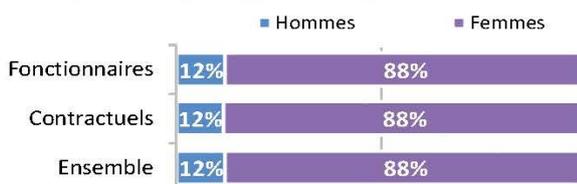
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	8%		8%
Technique	5%		5%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	85%	100%	86%
Police			
Incendie			
Animation	2%		1%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



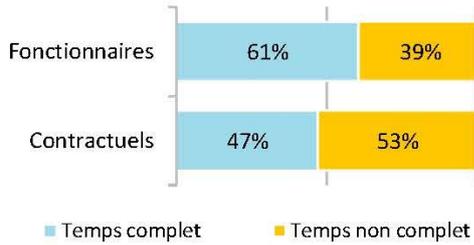
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	45%
Auxiliaires de soins	27%
Infirmiers	8%
Adjoints administratifs	5%
Adjoints techniques	4%

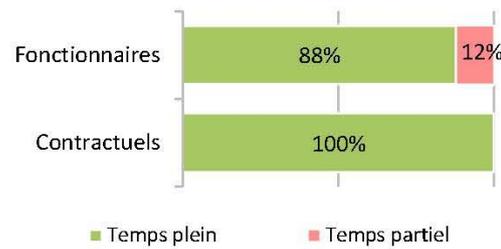
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2020

Temps de travail des agents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	46%	53%
Administrative	6%	

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

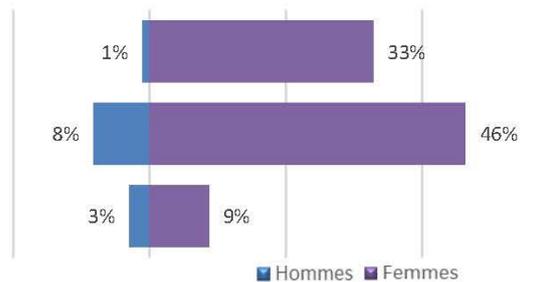
0% des hommes à temps partiel
 14% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	45,24	de 50 ans et +
Contractuels permanents	34,56	
Ensemble des permanents	44,36	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	32,82	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 215,58 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 162,42 fonctionnaires
- > 13,35 contractuels permanents
- > 39,81 contractuels non permanents

392 356 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

> Un agent détaché au sein de la collectivité

Mouvements

➔ En 2020, 41 arrivées d'agents permanents et 10 départs

8 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
176 agents	207 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↗	16,6%
Contractuels	↗	30,8%
Ensemble	↗	17,6%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	30%
Détachement	20%
Départ à la retraite	20%
Congé formation indemnisé	10%
Fin de détachement	10%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	39%
Intégration directe	34%
Recrutement direct	20%
Voie de concours, sélection professionnelle	2%
Voie de détachement	2%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne nommé

Aucune nomination concerne des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours

➔ 125 avancements d'échelon et 5 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 74,42 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	11 180 757 €	Charges de personnel*	8 320 755 €	➔	Soit 74,42 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	4 875 558 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	824 444 €
Primes et indemnités versées :	490 130 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	27 691 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	18 279 €		
Supplément familial de traitement :	51 523 €		
Indemnité de résidence :	33 310 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative		s	42 604 €		30 705 €	
Technique					33 227 €	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	39 408 €	s	42 574 €	26 716 €	24 018 €	22 187 €
Police						
Incendie						
Animation			s		s	
Toutes filières	39 408 €	s	41 793 €	26 716 €	25 181 €	22 187 €

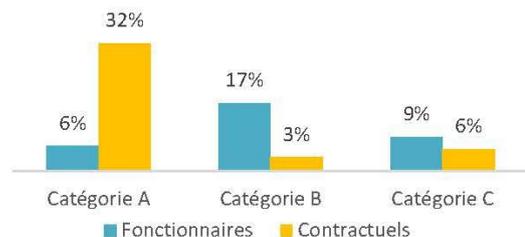
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,05 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	10,10%
Contractuels sur emplois permanents	9,52%
Ensemble	10,05%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- ⇒ Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 2208 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 6756 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Absences

➔ En moyenne, 38,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 8,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	9,64%	2,40%	9,05%	3,23%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	10,62%	2,40%	9,95%	3,23%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	11,88%	4,21%	11,25%	3,71%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 57,6 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- ➔ 21 accidents du travail déclarés au total en 2020
- > 7,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 66 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
2 assistants de prévention
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handica

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

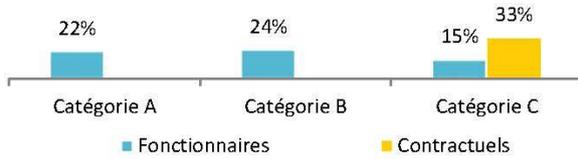


Dernière mise à jour : 2020

Formation

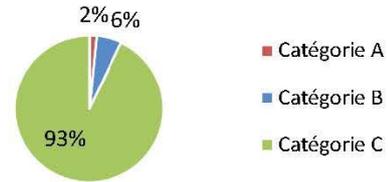
➔ en 2020, 16,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 127 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,6 jour par agent

➔ 38 225 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	87 %
Autres organismes	13 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	83%
Autres organismes	17%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2020

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

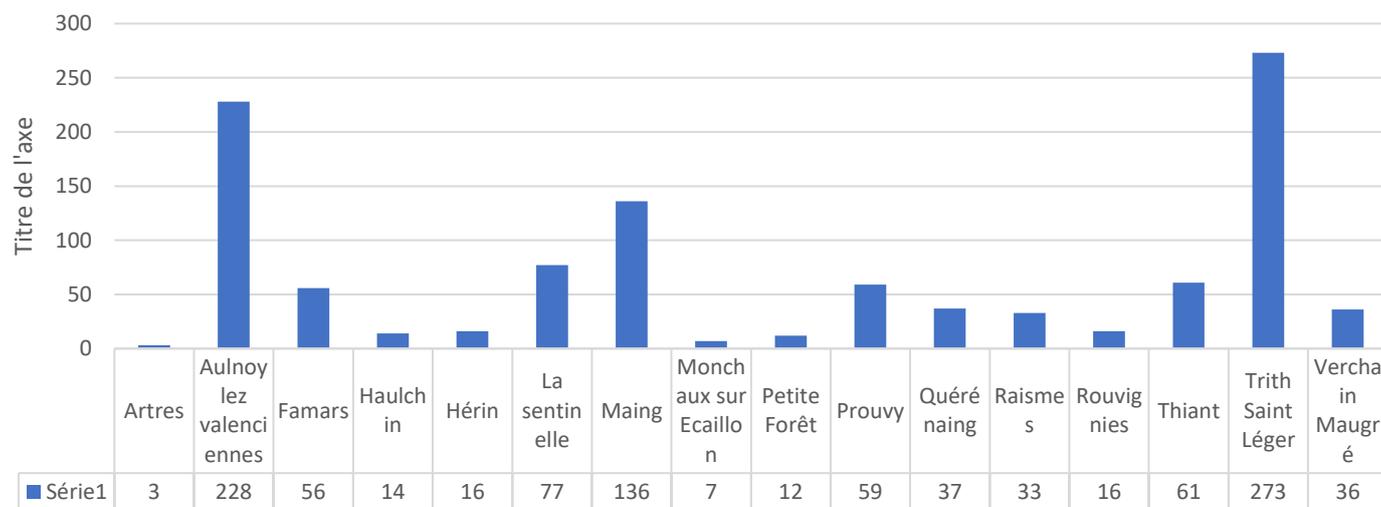
Date de publication : novembre 2021

Version 4

H. STATISTIQUE USAGERS POUR CHAQUE RÉSIDENCE ET SERVICE POUR 2021

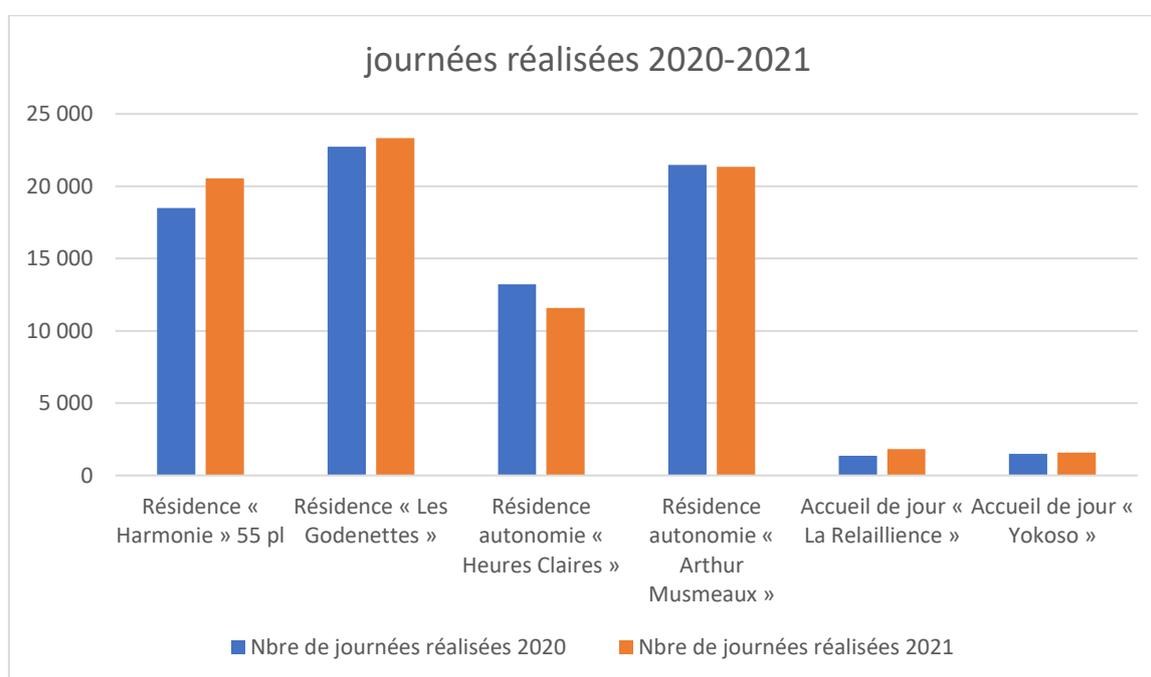
	EHPAD HARMONIE	EHPAD GODENETTES	RÉSIDENCE AUTONOMIE HEURES CLAIRES	ACCUEIL DE JOUR LA RELAILLIENCE	ACCUEIL DE JOUR YOKOSO	SAAD	RESTAURATION A DOMICILE	TRANSPORT ACCOMPAGNE	JARDINAGE ET BRICOLAGE HORS CONVENTION	SSIAD	ESAD	TOTAL
Artres	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	3
Aulnoy lez valenciennes	15	4	7	0	5	101	15	5	4	55	17	228
Famars	2	1	0	0	2	19	8	2	7	10	5	56
Haulchin	1	0	0	0	2	7	2	0	2	0	0	14
Hérin	1	1	0	1	3	4	1	0	5	0	0	16
La sentinelle	0	4	0	2	0	3	2	1	65	0	0	77
Maing	6	5	2	0	2	71	9	1	6	24	10	136
Monchaux sur Ecaillon	0	0	0	0	0	4	0	0	0	2	1	7
Petite Forêt	0	3	0	4	0	2	0	0	1	0	2	12
Prouvy	3	3	2	0	0	23	8	0	7	8	5	59
Quérénaing	1	0	2	0	0	19	1	1	1	7	5	37
Raismes	3	0	0	6	0	7	0	2	3	0	12	33
Rouvignies	0	1	0	0	0	7	3	0	0	5	0	16
Thiant	1	2	0	0	1	36	2	0	0	16	3	61
Trith Saint Léger	13	4	3	0	3	136	15	12	42	41	4	273
Verchain Maugré	1	1	0	0	2	13	3	0	0	11	5	36
TOTAL	47	29	16	13	20	454	69	24	144	179	69	1064

Nombre d'usagers ayant bénéficiés des services ou des résidences du CDESAGES par commune

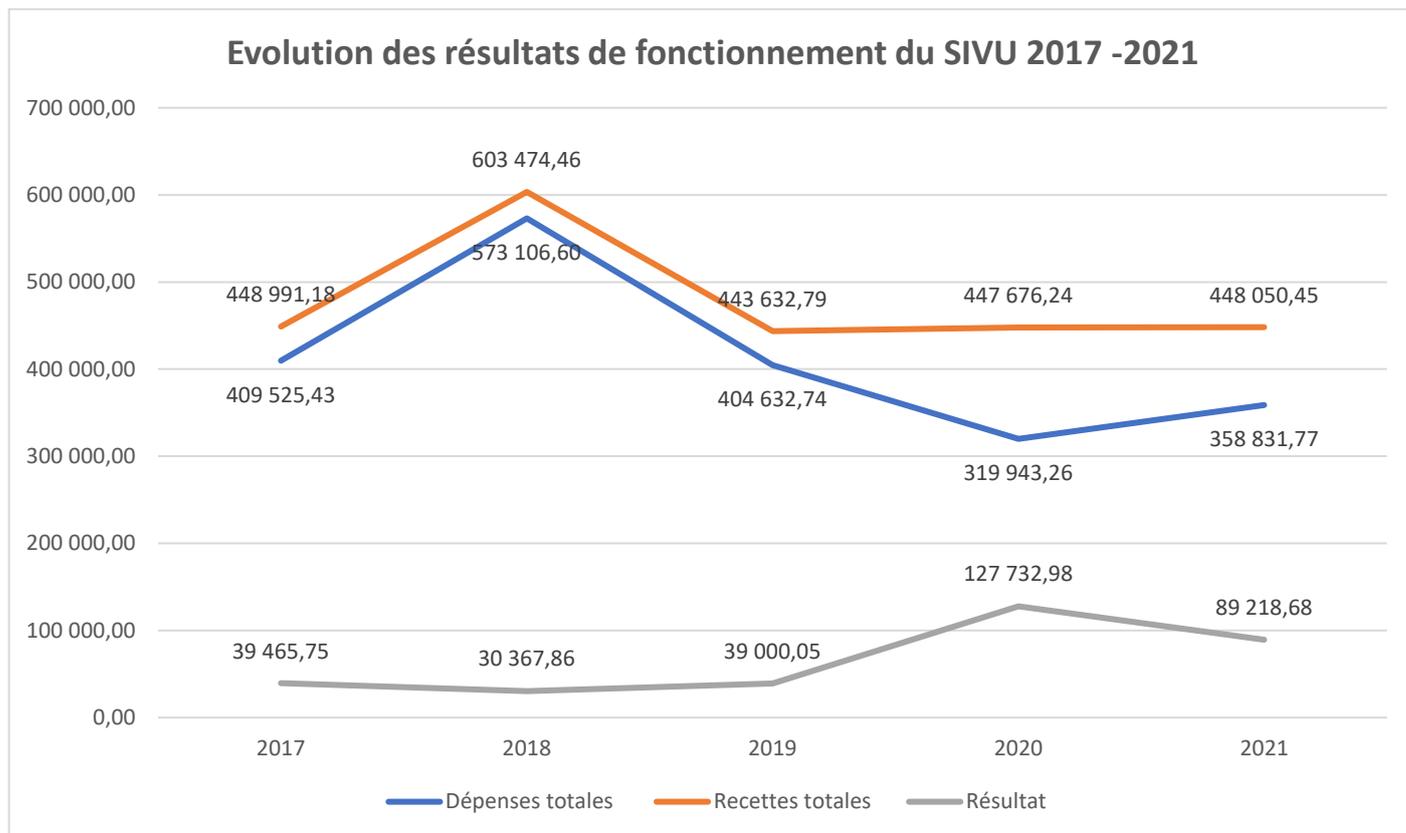


I. TAUX D'OCCUPATION 2021 POUR LES RÉSIDENCES DU CDESAGES

	Nbre de journées réalisées 2020	Nbre de journées réalisées 2021	Taux d'occupation 2020	Taux d'occupation 2021	TOTAL DES PERTES OU RECETTES 2021
Résidence « Harmonie » 55 pl	18 486	20555	91.83%	102.11%	130 905.63€
Résidence « Les Godenettes »	22 734	23319	95.87%	98.29%	36 796.50€
Résidence autonomie « Heures Claires »	13 217	11 578	76.86%	67.49%	- 50 742.88€
Résidence autonomie « Arthur Musmeaux »	21 485	21335	76.44%	75.91%	-11 749.70€
Accueil de jour « La Relaiance »	1 357	1830	38.62%	51.46%	23 640.54€
Accueil de jour « Yokoso »	1 498	1577	49.80%	51.74%	3 948.42€
TOTAL					132 798.51€



3.1 Évolution du Budget « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2017-2021



Année	Dépenses totales	Recettes totales	Résultat
2017	409 525,43	448 991,18	39 465,75
2018	573 106,60	603 474,46	30 367,86
2019	404 632,74	443 632,79	39 000,05
2020	319 943,26	447 676,24	127 732,98
2021	358 831,77	448 050,45	89 218,68

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE PAR HABITANT

Envoyé en préfecture le 18/03/2022
 Reçu en préfecture le 18/03/2022
 Affiché le 
 ID : 059-245900287-20220317-20220001-DE

	2017	2018	2019	2020	2021
Participation communale/ hab	3,10 €	3,30 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €

3.2 Les dépenses de fonctionnement

3.2.1 LES DÉPENSES GÉNÉRALES

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
NATURE	INTITULE	Réalisé N-1	BP 2022
		Participation à 3.50 €	Participation à 3.50 €
011	Charges à caractère général	9.470,05 €	14.700,00 €
012	Charges de personnel	45.289,37 €	49.100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	283.339,01 €	285.870,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	20.733,34 €	21.959,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	358.831,77 €	371.629,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SIVU 2022
Centre Intercommunal de Gérontologie
Potentiels Financiers de l'année 2021

	Montant à la charge du budget annexe CIG	compensation historique versée par la Commune de Trith Saint Léger	Total annuel	
C.I.G.	13ème mois	220 072 €	110 118,43 €	330 191 €
	Régime Indemnitaire Mutuelle	682 876 €	45 490,00 €	728 366 €
	COS du Personnel	16 650 €	11 120,00 €	27 770 €
		20 810 €	79 190,00 €	100 000 €
	TOTAL	940 409 €	245 918,43 €	1 186 327 €

Dotation aux Amortissements 2022 :

7 954,89 €

50 % pour le Comité deS AGES du Pays Trithois

50% pour les Communes

REPARTITION DE LA DEPENSE 2022 : SOIT

3 977,45 €

50 % selon la Population :

1 988,72 €

50 % selon le Potentiel Financier:

1 988,72 €

13 COMMUNES	Population 2021	Potentiel Financier 2021	Répartition selon la Population	Répartition selon le P.F.	Participation	%
ARTRES	1 063	829 368,00 €	54,25 €	29,85 €	84,10 €	2%
AULNOY	7 353	7 365 094,00 €	375,25 €	265,05 €	640,30 €	16%
FAMARS	2 599	2 135 822,00 €	132,64 €	76,86 €	209,50 €	5%
HAULCHIN	2 349	2 991 297,00 €	119,88 €	107,65 €	227,53 €	6%
HERIN	4 157	3 895 285,00 €	212,15 €	140,18 €	352,33 €	9%
MAING	4 101	3 367 339,00 €	209,29 €	121,18 €	330,47 €	8%
PROUVY	2 282	3 497 725,00 €	116,46 €	125,87 €	242,33 €	6%
QUERENAING	901	663 176,00 €	45,98 €	23,87 €	69,85 €	2%
ROUVIGNIES	656	2 489 059,00 €	33,48 €	89,57 €	123,05 €	3%
LA SENTINELLE	3 142	3 769 703,00 €	160,35 €	135,66 €	296,01 €	7%
THIANT	3 023	4 013 185,00 €	154,27 €	144,42 €	298,70 €	8%
TRITH	6 278	19 475 229,00 €	320,39 €	700,86 €	1 021,25 €	26%
VERCHAIN	1 065	769 626,00 €	54,35 €	27,70 €	82,05 €	2%
TOTAL :	38 969	55 261 908,00 €	1 988,72 €	1 988,72 €	3 977,45 €	100%

3.2.2 CHARGES DE PERSONNEL

Un seul agent « titulaire » sur le budget du Comité deS AGES du Pays Trithois

Son grade : **Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**

Cout de l'agent

Exercice 2021 : 42.901,52 €

Durée effective du travail : 35h/semaine

Les retraites

Régime spécial (CNRACL)

Cotisation agent : 11.1%

Contribution employeur : 30.65%

1.2.3 Les recettes fonctionnement

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
NATURE	INTITULE	Réalisé N-1	BP 2022
		Participation à 3,50€	Participation à 3,50 €
013	Atténuations de charges	146,53 €	0.00€
74	Dotations et participations	447.903,38 €	447 287,00€
75	Autres produits gestion courante	0,54 €	
	TOTAL	448.050,45 €	447 287.00€

PARTICIPATION GLOBALE DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2022 (3,50€)

Communes	Nombre d'habitants au 01/01/2021	Contribution au fonctionnement du Comité deS AGES du Pays Trithois		Participation à la prise en charge partielle des amortissements du C.I.G.		Participation Totale 2021	Participation Totale 2022	Ecart En Chiffre	
		2021	2022	2021	2022				
		ARTRES	1 063	3 741,50 €	3 720,50 €				83,18 €
AULNOY	7 353	25 928,00 €	25 735,50 €	637,27 €	640,30 €	26 565,27 €	26 375,80 €	-189,47 €	
FAMARS	2 599	9 044,00 €	9 096,50 €	206,19 €	209,50 €	9 250,19 €	9 306,00 €	55,81 €	
HAULCHIN	2 349	8 172,50 €	8 221,50 €	227,85 €	227,53 €	8 400,35 €	8 449,03 €	48,68 €	
HERIN	4 157	14 577,50 €	14 549,50 €	350,28 €	352,33 €	14 927,78 €	14 901,83 €	-25,95 €	
MAING	4 101	14 535,50 €	14 353,50 €	330,89 €	330,47 €	14 866,39 €	14 683,97 €	-182,42 €	
MONCHAUX/ECAILLON	548	1 925,00 €	1 918,00 €	0,00 €	0,00 €	1 925,00 €	1 918,00 €	-7,00 €	
PETITE-FORET	4 919	17 192,00 €	17 216,50 €	0,00 €	0,00 €	17 192,00 €	17 216,50 €	24,50 €	
PROUVY	2 282	8 123,50 €	7 987,00 €	245,01 €	242,33 €	8 368,51 €	8 229,33 €	-139,18 €	
QUERENAING	901	3 171,00 €	3 153,50 €	69,66 €	69,85 €	3 240,66 €	3 223,35 €	-17,31 €	
RAISMES	12 533	44 317,00 €	43 865,50 €	0,00 €	0,00 €	44 317,00 €	43 865,50 €	-451,50 €	
ROUVIGNIES	656	2 313,50 €	2 296,00 €	119,03 €	123,05 €	2 432,53 €	2 419,05 €	-13,48 €	
LA SENTINELLE	3 142	11 032,00 €	10 997,00 €	292,13 €	296,01 €	11 324,13 €	11 293,01 €	-31,12 €	
THIANT	3 023	10 290,00 €	10 580,50 €	295,33 €	298,70 €	10 585,33 €	10 879,20 €	293,87 €	
TRITH-SAINT-LEGER	6 278	22 067,50 €	21 973,00 €	1 042,16 €	1 021,25 €	23 109,66 €	22 994,25 €	-115,41 €	
VERCHAIN-MAUGRE	1 065	3 577,00 €	3 727,50 €	78,47 €	82,03 €	3 655,47 €	3 809,53 €	154,06 €	
TOTAUX	56 969	200 007,50 €	199 391,50 €	3 977,45 €	3 977,45 €	203 984,95 €	203 368,95 €	-616,00 €	
TRITH-SAINT-LEGER		Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois						243 918,43 €	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022			
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
NATURE	INTITULE	Réalisé N-1	BP 2022
		Pour mémoire	
21	Immobilisations corporelles	12.245,35 €	21.959,00 €
	TOTAL	12.245,35 €	21.959,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022			
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
NATURE	INTITULE	Réalisé N-1	BP 2022
		Pour mémoire	
28	Amortissements des immobilisations	20.733,34 €	21.959,00 €
	TOTAL	20.733,34 €	21.959,00 €